

PRÉFECTURE DE L'ORNE

NOR : 1012-2001-00008

**DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE**

ARRETE

**MODIFIANT L'ARRETE DU 17 FEVRIER 1999
PRESCRIVANT L'ETABLISSEMENT
D'UN PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES**

LE PREFET DE L'ORNE

Vu le Code de l'Urbanisme;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu le Code Rural;
Vu la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 modifiée relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs;
Vu la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'eau;
Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et notamment son article 16 instituant les plans de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.);
Vu le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 prescrivant les modalités d'application des plans de prévention des risques naturels prévisibles;
Vu l'arrêté du 17 février 1999 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles,

ARRETE

ARTICLE 1ER - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du 17 février 1999 susvisé, remplacer :

- *TESSE-LA-MADELEINE*

par :

- *TESSE-FROULAY*

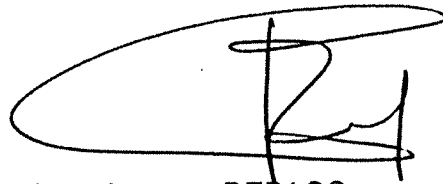
.../...

ARTICLE 2 - Dans l'article 3 de l'arrêté du 17 février 1999 susvisé, supprimer les mots : "[...] ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes de BAGNOLES-DE-L'ORNE- TESSE-LA-MADELEINE, compétente en matière de maîtrise des risques d'inondation".

ARTICLE 3 - Dans l'article 4 de l'arrêté du 17 février 1999 susvisé, supprimer les mots : "[...] au siège de la Communauté de Communes de BAGNOLES-DE-L'ORNE - TESSE-LA-MADELEINE, compétente en matière de maîtrise des risques d'inondation".

ARTICLE 4 - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur des Services du Cabinet, le Directeur Départemental de l'Équipement et le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 12 FEV 2001

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval shape on the left and a more complex, stylized set of letters on the right, likely representing 'J. Debacq'.

Jean-Jacques DEBACQ